



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

tour abbatiale de Saint-amand-les-Eaux

Question orale n° 39

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de Mme le ministre de la culture et de la communication sur la tour abbatiale de Saint-Amand-les-Eaux, classée monument historique dès 1846, le plus insolite monument de l'Europe du Nord. Vestige d'une abbaye bénédictine fondée au XVII^e siècle, elle constitue une véritable curiosité architecturale par son ornementation exubérante, mélange de piété et de fantaisie, et par sa hauteur impressionnante de 82 mètres. Elle renferme en outre un carillon composé de 48 cloches qui a permis la création d'une école reconnue dans l'art campanaire. Des chutes de pierres, des fissures et des colonnes qui menacent dangereusement de s'effondrer, nécessitent une reprise urgent des travaux de restauration. Unique en son genre, cette tour mériterait une intervention immédiate et une restauration exemplaire.

Texte de la réponse

M. le président. M. Alain Bocquet a présenté une question, n° 39, ainsi rédigée :

«M. Alain Bocquet attire l'attention de Mme le ministre de la culture et de la communication sur la tour abbatiale de Saint-Amand-les-Eaux, classée monument historique dès 1846, le plus insolite monument de l'Europe du Nord. Vestige d'une abbaye bénédictine fondée au xviie siècle, elle constitue une véritable curiosité architecturale par son ornementation exubérante, mélange de piété et de fantaisie, et par sa hauteur impressionnante de quatre-vingt-deux mètres. Elle renferme en outre un carillon composé de quarante-huit cloches qui a permis la création d'une école reconnue dans l'art campanaire. Des chutes de pierres, des fissures et des colonnes qui menacent dangereusement de s'effondrer nécessitent une reprise urgente des travaux de restauration. Unique en son genre, cette tour mériterait une intervention immédiate et une restauration exemplaire.»

La parole est à M. Alain Bocquet, pour exposer sa question.

M. Alain Bocquet. Madame la ministre de la culture, voici la photo d'une tour - photo que j'aurai le plaisir de vous offrir - accompagnée d'un dossier.

Cette tour est un peu magique. Il s'agit d'un monument classé depuis 1846 et, sans doute, d'un des monuments les plus insolites en Europe du Nord. C'est le vestige d'une abbaye bénédictine fondée au XVII^e siècle, dont le rayonnement culturel fut particulièrement intense. C'est une véritable curiosité architecturale par son ornementation exubérante, qui traduit à la fois un mélange de piété et de fantaisie, et par sa hauteur impressionnante, de quatre-vingt-deux mètres. Elle renferme en outre un carillon composé de quarante-huit cloches, qui a permis la création d'une école reconnue dans l'art campanaire.

Or les fréquentes chutes de pierres, les fissures et les menaces d'effondrement de colonnes nécessitent une reprise urgente des travaux de restauration.

Les travaux effectués depuis plusieurs années n'ont pas été suffisants pour enrayer la dégradation de l'église, laquelle est aggravée par la pollution atmosphérique, d'origine automobile notamment.

Tous ceux qui y sont attachés, la population de Saint-Amand comme les experts, s'inquiètent, parce que le risque est grand de voir, dans les dix ou quinze années à venir, s'effondrer une grande partie de cette tour, ce qui serait à la fois dangereux et sacrilège au regard de ce qu'elle représente d'un point de vue culturel et

historique.

On ne peut pas dire que rien n'ait été fait. Grâce à une coopération entre la ville, le département et l'Etat, il y a eu depuis dix-sept années - j'ai fait le point - 8 435 978 francs de travaux effectués, dont 5 084 209 francs ont été versés par l'Etat, ce qui représente 60 %. Mais cela ne fait que 300 000 francs par an, ce qui est vraiment ridicule au regard du dossier et de l'enjeu. A ce rythme, il faudrait, par exemple, 170 ans pour réparer l'une des tourelles, qui menace de s'effondrer. D'ici là, elle se sera effectivement effondrée !

Connaissant votre intérêt pour la défense de nos monuments historiques, sachant en même temps que vous ne pouvez pas régler tous les problèmes et que l'argent fait souvent défaut, je vous demande - parce que, là, il y a urgence - s'il n'y a pas une synergie à mettre en oeuvre pour assurer la restauration de cette tour, ou, à tout le moins, la consolider, afin qu'elle puisse tenir bon pendant le siècle prochain.

Madame la ministre, que comptez-vous faire ? Comment, dans une coopération entre les uns et les autres, pouvons-nous sortir de l'ornière ?

M. le président. La parole est à Mme la ministre de la culture et de la communication, porte-parole du Gouvernement.

Mme Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication, porte-parole du Gouvernement.

Monsieur le député, l'état de conservation de la tour abbatiale de Saint-Amand-les-Eaux justifie, en effet, l'engagement d'une nouvelle campagne importante de travaux de restauration, après celle qui a eu lieu pour la tourelle nord et qui s'est achevée en 1994, comme vous avez bien voulu le rappeler, et ce au-delà des travaux de gros entretien qui sont régulièrement effectués avec l'aide de l'Etat sous la maîtrise d'oeuvre de l'architecte des Bâtiments de France pour remédier aux menaces de désordre les plus imminentes et procéder aux confortations nécessaires.

Néanmoins - et vous l'avez souligné, monsieur le député - l'ampleur des travaux est telle, compte tenu de l'état de desquamation des parements, que l'opération ne peut être lancée sans qu'une réflexion approfondie ait été menée sur le parti et les techniques de restauration à adopter.

Dans l'étude préliminaire qu'il a remise en 1996, l'architecte en chef territorialement compétent préconisait la poursuite du parti utilisé pour la tourelle nord - à savoir le remplacement intégral des parements - et estimait sommairement ces travaux à 30 millions de francs.

L'inspection générale des monuments historiques a souligné, dans ses avis, que le choix esthétique et technique retenu allait engager l'Etat et les collectivités locales pour longtemps et qu'il convenait d'en saisir la Commission supérieure des monuments historiques.

Afin d'étayer le dossier qui devra être présenté à cette instance, il a été décidé d'engager cette année deux études complémentaires.

Dans la première, il a été demandé à l'architecte en chef des monuments historiques de procéder à une analyse de la pierre et de ses altérations avec le concours du laboratoire de recherche sur les monuments historiques et à une évaluation détaillée des travaux qui sont à réaliser.

La deuxième étude porte sur l'origine des désordres, notamment les fissures traversantes qui affectent le tambour octogonal du dôme central de la tour et sur les travaux à prévoir pour y remédier. C'est en effet là que se situe le risque le plus important d'effondrement à terme.

Ces études devant être remises d'ici à quatre mois, la Commission supérieure des monuments historiques devrait être convoquée pour l'examen de ce dossier au cours du premier semestre de l'année prochaine. A la suite de quoi, mes services seront en mesure de soumettre à votre commune des propositions concrètes de programmation et de phasage pour la restauration de cet édifice.

Le ministère de la culture a retrouvé, pour les crédits du patrimoine, une enveloppe qui est pratiquement équivalente à ce que prévoyait la loi de programme, et il entend, pour leur utilisation, adopter une nouvelle démarche, visant à sélectionner les opérations en fonction de leur intérêt historique mais aussi de la nature des travaux à accomplir, afin de veiller au bon usage des deniers publics. A cet égard, il est parfois nécessaire de réduire les délais de campagne.

C'est sous cet angle-là que ces travaux seront analysés, de façon à ne pas projeter sur un siècle, ou plus, des travaux d'entretien qui, finalement, se révèlent coûteux tout en étant peu efficaces pour ce qui concerne vraiment la restauration des monuments.

M. le président. La parole est à M. Alain Bocquet.

M. Alain Bocquet. Madame la ministre, je vous remercie de votre réponse, qui nous laisse évidemment un champ d'espoir.

Je note que des études vont être réalisées dans les mois qui viennent. Nous sommes évidemment prêts à y coopérer, car nous tenons à ce monument, non pour nous-mêmes, mais pour l'ensemble de la région Nord - Pas-de-Calais.

Il faut savoir que Saint-Amand-les-Eaux a une vocation thermique - c'est la seule cité thermique au nord de Paris - et une vocation touristique. Nous sommes d'ailleurs dans un projet «ville» qui envisage de rechercher les soubassements de l'abbaye, derrière cette tour, afin de créer un lieu de tourisme, de visite et de culture. Des fouilles vont commencer sur ce site.

Je pense que, dans le cadre d'une coopération intelligente, nous pourrions répondre à cette attente forte des habitants du Nord - Pas-de-Calais, qui ne manquent pas, certes, de monuments historiques, mais qui souhaitent la création de nouveaux «lieux culturels».

C'est cet objectif de valorisation qui est le mien en tant que maire de cette noble ville de Saint-Amand-les-Eaux.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 39

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 novembre 1997, page 6285

Réponse publiée le : 3 décembre 1997, page 6717

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 26 novembre 1997